

Déclaration liminaire de l'UNSA Éducation

F3SCT du CSA Men

du 19 décembre 2023

Monsieur le Président,

Nous allons examiner dans un ordre du jour intenable des sujets essentiels pour l'ensemble des personnels.

L'ensemble des documents qui sont soumis aujourd'hui à l'examen de la formation spécialisée convergent dans le même sens : d'une part le constat **d'un état de souffrance préoccupant de tous les personnels du ministère** et d'autre part **d'une absence totale de réponses** qui s'imposent pourtant aux défis auxquels est confronté notre ministère.

De plus, le ministre de l'Éducation nationale semble avoir oublié que parmi tous ses agents, il n'y avait pas que des personnels enseignants et qu'en conséquence, les ignorer dans tous ses propos publics, est un facteur supplémentaire de souffrance pour ceux-ci.

Pour l'UNSA Education, il n'est pas concevable que le premier employeur de France et d'Europe ne prenne pas la mesure effective de la situation de santé mentale de ses agents alors que plus de **36% des risques signalés dans les registres Santé et sécurité au travail relèvent des facteurs psychosociaux**. Et un chiffre forcément en deçà de la réalité tant ces facteurs sont difficilement identifiables par leur invisibilité et le manque de formation des personnels aux risques.

Pour l'UNSA Education, il n'est pas entendable qu'il n'y ait pas de décisions et de mesures concrètes afin de permettre de réduire cette souffrance au travail des personnels. Pour l'UNSA Education il n'est pas plus acceptable que ne soient pas mis en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les exigences minimales en matière de santé et de sécurité des agents. Ces sujets, dans les faits, sont en permanence relégués à des bilans qui non seulement répètent inlassablement les mêmes constats qui s'aggravent, mais ne s'accompagnent toujours d'aucune action ambitieuse et d'envergure. **Force est de constater qu'au sein de notre ministère, du diagnostic aux mesures concrètes, il y a bien autant de différences qu'entre l'eau du fleuve et la rive.**

Qui plus est, ce sont bien tous les personnels, y compris ceux qui ont la charge de la prévention notamment dans le secteur médico-social, qui sont concernés par cette souffrance au travail dans un contexte systémique dégradé, où l'absence de moyens et de personnels conduit à accroître encore les difficultés d'exercice et la perte de sens des missions. Tous sont placés devant des

dilemmes irréconciliables qui accroissent encore les effets de conditions dégradées, de la surcharge de travail avec les conséquences sanitaires et les pathologies que cela génère.

Il est désormais nécessaire de prendre la mesure du problème avec un employeur qui pour la grande majorité de ses personnels n'a pas organisé une seule visite médicale tout au long de leur carrière.

Par ailleurs, il est également nécessaire de dire un mot dans ce propos liminaire pour s'insurger sur la situation des personnels en situation de handicap. Non seulement le ministère s'adresse un *autosatisfecit* en matière de recrutement des personnels en situation de handicap alors qu'il est indéniablement l'un des pires élèves en la matière. L'UNSA Education rappelle aujourd'hui que le ministère ne respecte pas les obligations légales, mais qu'il se satisfait chaque année de pouvoir affirmer qu'il est tout juste un peu moins mauvais que l'année précédente. De plus, lorsque des personnels en situation de handicap sont recrutés, il se montre incapable de mettre en œuvre convenablement les compensations qui leur sont dues, tout comme il se montre dans l'incapacité de pouvoir accompagner les personnels déjà en poste qui se trouvent en situation de handicap à l'occasion d'accidents de la vie ou de l'exercice de leurs fonctions. Comment tolérer qu'un employeur, par ses manquements à tout niveau, aggrave le handicap professionnel, social et même parfois médical de ses personnels ?

De plus, certaines des questions diverses que nous vous avons adressées le prouvent, il faut s'interroger sur le rapport même qu'entretient notre institution avec la loi et la réglementation. Le respect des lois et règlements ne devrait pas être à géométrie variable et soumis à appréciation locale. Pourtant, c'est le cas aujourd'hui et l'on ne peut ignorer et ne pas dénoncer les libertés que s'octroie l'institution à l'égard de la réglementation.

C'est pourtant dans ce contexte de méconnaissance et de négligence par l'employeur lui-même d'une situation sanitaire sinistrée que nous allons devoir nous prononcer sur les orientations stratégiques ministérielles en matière de santé et sécurité. Comment faire fi de ce lourd décrochage ?

Enfin au-delà de ces dysfonctionnements majeurs, mais qui illustrent finalement assez bien le peu de cas qui est fait de ces problèmes majeurs eu sein de notre ministère, il faut également dire quelques mots du fonctionnement ou plus exactement du dysfonctionnement de cette instance et de l'incapacité de l'employeur à permettre que ces sujets majeurs soient convenablement traités. Il n'est qu'à constater le temps dévolu et l'ordre du jour de cette séance pour mettre en lumière le défaut de volonté de notre ministère de traiter sérieusement ces questions.